

ARCHIVES HISTORIQUES DE LA COMMISSION

COLLECTION RELIEE DES
DOCUMENTS "COM"

COM (76)681

Vol. 1976/0205

Disclaimer

Conformément au règlement (CEE, Euratom) n° 354/83 du Conseil du 1er février 1983 concernant l'ouverture au public des archives historiques de la Communauté économique européenne et de la Communauté européenne de l'énergie atomique (JO L 43 du 15.2.1983, p. 1), tel que modifié par le règlement (CE, Euratom) n° 1700/2003 du 22 septembre 2003 (JO L 243 du 27.9.2003, p. 1), ce dossier est ouvert au public. Le cas échéant, les documents classifiés présents dans ce dossier ont été déclassifiés conformément à l'article 5 dudit règlement.

In accordance with Council Regulation (EEC, Euratom) No 354/83 of 1 February 1983 concerning the opening to the public of the historical archives of the European Economic Community and the European Atomic Energy Community (OJ L 43, 15.2.1983, p. 1), as amended by Regulation (EC, Euratom) No 1700/2003 of 22 September 2003 (OJ L 243, 27.9.2003, p. 1), this file is open to the public. Where necessary, classified documents in this file have been declassified in conformity with Article 5 of the aforementioned regulation.

In Übereinstimmung mit der Verordnung (EWG, Euratom) Nr. 354/83 des Rates vom 1. Februar 1983 über die Freigabe der historischen Archive der Europäischen Wirtschaftsgemeinschaft und der Europäischen Atomgemeinschaft (ABl. L 43 vom 15.2.1983, S. 1), geändert durch die Verordnung (EG, Euratom) Nr. 1700/2003 vom 22. September 2003 (ABl. L 243 vom 27.9.2003, S. 1), ist diese Datei der Öffentlichkeit zugänglich. Soweit erforderlich, wurden die Verschlussachen in dieser Datei in Übereinstimmung mit Artikel 5 der genannten Verordnung freigegeben.

COMMISSION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES

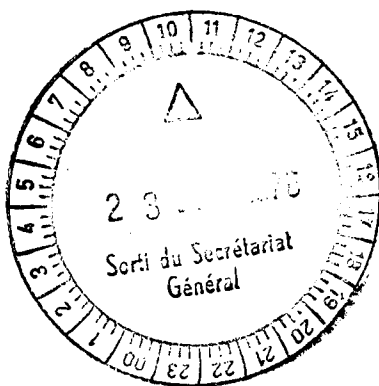
COM(76) 681 final

Bruxelles, le 21 décembre 1976

Projet de
RESOLUTION DU CONSEIL

CONCERNANT L'ORGANISATION D'UNE SEMAINE COMMUNAUTAIRE
DE SECURITE EN AGRICULTURE.

(présenté par la Commission au Conseil)



COM(76) 681 final

RESOLUTION DU CONSEIL
CONCERNANT L'ORGANISATION D'UNE SEMAINE COMMUNAUTAIRE
DE SECURITE EN AGRICULTURE

Exposé des motifs

Les partenaires sociaux de l'agriculture étudient en commun depuis cinq ans, au sein du Comité paritaire pour les problèmes sociaux des salariés agricoles et du Comité consultatif pour les problèmes sociaux des exploitants agricoles, institués auprès de la Commission, les problèmes d'hygiène et de sécurité pour les personnes travaillant dans l'agriculture.

Ces études ont fait apparaître un nombre élevé, dans chaque pays, d'accidents ou de maladies dus principalement à la mécanisation rapide des exploitations et l'emploi répandu des pesticides et insecticides.

"Des règlements et directives ont été adoptés ou sont à l'étude au Conseil pour améliorer notamment la sécurité des machines agricoles (1)(2)(3)(4) et pour avertir les utilisateurs de la nature des risques particuliers que comporte l'emploi des produits chimiques dangereux (5)(6)(7). Mais il est essentiel que les utilisateurs et également leur entourage (notamment 9 millions d'agriculteurs actifs et leur famille) soient mis en garde contre des dangers qui ne sont pas toujours évidents.

Il existe, dans chacun des Etats membres, des actions annuelles tendant à réduire ces accidents du travail par l'information, la démonstration, etc... mais il est apparu particulièrement souhaitable de les rendre plus efficace en les renforçant par une action communautaire mobilisant simultanément tout le public intéressé et permettant d'employer des moyens plus importants.

Ce projet s'appuie sur le communiqué final de la Conférence des Chefs d'Etat ou de Gouvernement qui a mis l'accent sur l'amélioration de la qualité aussi bien que du niveau de la vie et sur la Résolution du Conseil du 21 janvier 1974 concernant le Programme d'Action sociale où il est écrit notamment :

-
- (1) J.O. L 84 du 28.3.1974, p. 10.
 - (2) J.O. L 191 du 15.7.1974, p. 1
 - (3) J.O. L 147 du 9.6.1975, p. 24
 - (4) J.O. L 236 du 8.9.1975, p. 3
 - (5) J.O. L 183 du 14.7.1975, p. 22
 - (6) J.O. L 189 du 11.7.1973, p. 7
 - (7) J.O. C 40 du 20.2.1975, p. 30

"Il existe dans le domaine social des problèmes communs à tous les Etats membres qu'il serait préférable d'aborder sur une base communautaire plutôt qu'isolément...

Il a été reconnu dans tous les Etats membres que l'ensemble de ce processus réclame une politique sociale communautaire si l'on veut maintenir le bien-être de toute la population de la Communauté."

RESOLUTION DU CONSEIL
CONCERNANT L'ORGANISATION D'UNE SEMAINE COMMUNAUTAIRE
DE SECURITE EN AGRICULTURE

LE CONSEIL DES COMMUNAUTES EUROPEENNES,

VU les Traités instituant les Communautés européennes,

VU le projet de la Commission,

CONSIDERANT que les Chefs d'Etat ou de Gouvernement réunis à Paris, les 19 et 20 octobre 1972 ont estimé que l'expansion économique n'est pas une fin en soi mais doit se traduire par une amélioration de la qualité aussi bien que du niveau de la vie afin de mettre le progrès au service des hommes;

CONSIDERANT que le nombre d'accidents de travail dans le secteur agricole reste trop élevé dans tous les Etats membres;

CONSIDERANT que la Résolution du Conseil du 21 janvier 1974 concernant un programme d'action sociale (1) vise parmi ses priorités l'humanisation des conditions de vie et de travail et notamment l'amélioration de la sécurité et de l'hygiène du travail;

CONSIDERANT que l'installation de dispositifs de sécurité sur les machines agricoles n'aura de pleins effets que si elle s'accompagne d'un programme de formation destiné aux utilisateurs;

CONSIDERANT qu'il existe dans les Etats membres divers programmes d'action tendant à soutenir la prévention permanente des accidents;

CONSIDERANT que se basant sur l'analyse des résultats obtenus lors de la campagne d'information entreprise en 1974 simultanément dans les 9 Etats membres, les experts gouvernementaux et les partenaires sociaux agricoles ont émis le souhait qu'une telle action communautaire soit renouvelée afin d'en intensifier la portée sur le milieu agricole et de sensibiliser l'opinion publique;

(1) J.O. C 13 du 12.2.1974

A ADOPTE LA PRESENTE RESOLUTION :

1. Le Conseil prend acte et approuve le fait que les Etats membres désirent non seulement continuer leurs actions propres tendant à prévenir les accidents de travail en agriculture mais aussi intensifier la coordination de leurs activités dans ce domaine au niveau communautaire.
2. Le Conseil prend acte avec satisfaction du fait que les Etats membres désirent poursuivre, avec la participation des partenaires sociaux, des activités appropriées et élaborer des actions spécifiques à cette fin.
3. Par conséquent, le Conseil donne son appui total à l'initiative de la Commission d'organiser du 2 au 8 mai 1977, une Semaine communautaire de Sécurité en Agriculture sur le thème commun : "la Communauté européenne pour une agriculture sans accidents de travail" sur base d'une collaboration étroite entre les Etats membres et les partenaires sociaux.
4. Le Conseil estime que la Commission devrait apporter sa collaboration à cette action et assister les Etats membres et les partenaires sociaux en leur fournissant une aide efficace pour assurer le bon déroulement de cette opération en vue d'obtenir le meilleur impact à travers la Communauté.
5. La Commission est invitée à dresser un rapport sur les résultats de cette opération et à présenter des suggestions pour des actions futures.

2ème semaine communautaire de sécurité
en agriculture

INCIDENCES FINANCIERES

Les incidences financières du déroulement de cette deuxième semaine communautaire de sécurité sont prévues au budget de la Direction Générale "Information" sous le point 08.

Elles concernent l'établissement de maquettes pour une affiche communautaire d'un montant de 100.000 FB

Sont également prévus des tirés à part d'encarts publiés dans le magazine mensuel des Communautés ainsi que le tirage de "dossiers d'information" destinés à la presse : les frais de ces publications seront pris en charge par les budgets nationaux des Bureaux de Presse et d'Information des neuf pays.